

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

Cession de parts sociales Démission du Directeur Général Démission de la Présidence Nomination du nouveau Président Mise à jour des statuts

2D IMMOBILIER

RCS 879 804 219

Le 17 juin 2025, à 18 heures,

Les associés de la société **2D IMMOBILIER, SAS** au capital de **500,00 €** composée de **100 actions** de **5 €** chacune,

sise 7 IMPASSE DES EPICEAS, 34470 PEROLS

a tenu une assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le Président.

Actionnaire présent :

•

Monsieur Pierre DOUMENGE, Président de la SAS 2D IMMOBILIER, détenant 10 actions

Madame Valentine DIENNE, actionnaire de la SAS 2D IMMOBILIER, détenant 40 actions

Monsieur Olivier DIENNE, Directeur Général de la SAS 2D IMMOBILIER, détenant 50 actions

Sur les **100 actions** composant la totalité du capital social

Monsieur **Pierre DOUMENGE** préside l'assemblée.

Il constate que l'ensemble des associés présents sont propriétaires des 100 actions, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- avis de réception des lettres de convocation envoyées aux associés
- avis de réception des lettres d'autorisation des agréments fixés dans les statuts
- texte de la résolution soumise aux associés

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour extraordinaire :

Cession de la totalité des actions détenues par M Pierre DOUMENGE et Mme Valentine DIENNE

Approbation de la cession des actions par les actionnaires concernés à Antoine DIENNE

Démission de M Pierre DOUMENGE de ses fonctions de Président

Nomination du nouveau Président

Démission de M Olivier DIENNE de ses fonctions de Directeur Général

Mise à jour des statuts et modification des articles :

N°6 – APPORTS – CAPITAL SOCIAL

N°21 – PRÉSIDENT

N°46 – DEMISSION DU PRESIDENT

N° 46 – NOMINATION DU PRESIDENT

N°47 – DEMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

N° 49 – PUBLICITE - POUVOIRS

Première Résolution

L'assemblée décide l'autorisation de la cession de parts sociales **conformément à l'article 24** des statuts de la société. •

Le Président rappelle qu'aucun obstacle n'a été manifesté par les associés sur le projet de cession et en conséquence, que l'ensemble des associés donnent l'agrément nécessaire à la présente session au travers de l'acceptation de cette résolution.

Monsieur Antoine DIENNE né le 08 juillet 2003 à Montpellier, demeurant 7 Impasse des Epiceas, 34470 PEROLS, de racheter les 50 actions de la **SAS 2D IMMOBILIER** pour la somme de DEUX CENT CINQUANTE (250,00 €) dont 10 (DIX) actions de Pierre DOUMENGE, et 40 (QUARANTE) actions de Valentine DIENNE.

Les frais qui en découleront seront supportés par l'acquéreur.

Modification de l'article 6 des statuts

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CINQ CENT (500,00 €).

Il est divisé en 100 (CENT) actions ordinaires d'une valeur nominale de CINQ EUROS (5 €) chacune.

A

Monsieur Antoine DIENNE	50 actions
Monsieur Olivier DIENNE	50 actions

Sur les 100 actions composant la totalité du capital social

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ARTICLE 21 – PRÉSIDENT

Le président est nommé pour une durée de 36 mois. Il est rééligible. Ses fonctions prennent fin à l'expiration de son mandat, sauf renouvellement.

ARTICLE 46 - DEMISSION DE LA PRESIDENCE

Monsieur Pierre DOUMENGE actuellement Président de la **SAS 2D IMMOBILIER** informe qu'il démissionnera de ses fonctions de Président après avoir signé la cession des titres au profit de **Monsieur Antoine DIENNE**.

Cette nomination prend effet à compter du 17/06/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ARTICLE 46 – NOMINATION DU PRESIDENT DE LA SOCIETE

Le Président de la société est **Monsieur Antoine DIENNE** né le 08 juillet 2003 à Montpellier, demeurant au 7 Impasse des Epiceas, 34470 PEROLS, célibataire, de nationalité française.

Cette nomination prend effet à compter du 17/06/2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Modification de l'article 46 des statuts

ARTICLE 47 - DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Olivier DIENNE actuellement Directeur Général de la SAS 2D IMMOBILIER informe qu'il démissionnera de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 17/06/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Modification de l'article 47 des statuts

ARTICLE 49 – PUBLICITE – POUVOIRS

Les formalités de publicité sont effectuées à la diligence du Président de la société.

Tous pouvoirs sont donnés à tous porteurs à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, et spécialement à l'effet de signer l'avis à insérer dans le journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 heures 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Pérols,

Le 17/06/2025

M Pierre DOUMENGE,
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pierre Doumenge', with a long horizontal stroke extending to the right.